

## **Charte  thique du G rontop le Hauts-de-France (GHDF)**

### **Pr ambule**

Le G rontop le Hauts-de-France est une communaut  d'acteurs engag s au service du vieillissement de la population, dans une logique d'int r t g n ral, d'innovation, d'exp rimentation, de partage, et de coop ration territoriale. Il rassemble des institutions, des organisations, des professionnels, des chercheurs, des acteurs  conomiques, des repr sentants des usagers et des citoyens autour d'une ambition commune : am liorer la qualit  de vie, l'autonomie et la dignit  des personnes  g es.

La pr sente charte  thique constitue un socle commun de valeurs et de principes en coh rence avec les statuts du GHDF. Elle est indissociable de l'adh sion au GHDF et engage l'ensemble de ses membres, qu'ils soient membres fondateurs, membres de droit ou membres adh rents.

Cette charte vise   renforcer la qualit  du fonctionnement collectif du GHDF, la confiance entre ses membres et la l gitimit  de ses actions aupr s des publics concern s et des partenaires.

La pr sente charte s'inscrit dans le cadre d fini par les statuts du G rontop le Hauts-de-France et par son r glement int rieur.

Les statuts fixent les principes constitutifs et l'organisation de l'association.

Le r glement int rieur en pr cise les modalit s de fonctionnement.

La charte  thique vient compl ter cet ensemble en exprimant les valeurs, principes et engagements qui fondent l'action collective du GHDF. La charte  thique ne se substitue pas aux statuts ni au r glement int rieur et s'interpr te dans le respect de ceux-ci.

### **Article 1 – Primaut  de la personne**

Le GHDF reconna t les personnes  g es, ainsi que l'ensemble des publics concern s (aidants, professionnels, proches), comme des citoyens   part enti re, d tenteurs de droits, de capacit s d'expression et de pouvoir d'agir.

#### Objectif :

Placer les personnes  g es au c ur de toutes les actions du G rontop le, non seulement en tant que b n ficiaires, dans le respect de leur dignit , de leur autonomie et de leur bien- tre, mais aussi en tant que d cideurs en associant les personnes  g es et/ou leurs repr sentants   la d finition et   l' valuation des actions.

#### Engagements :

- Les personnes âgées ou leurs représentants sont associés à la définition des orientations et à l'évaluation des actions du GHDF.
- Le GHDF promeut des initiatives contribuant au renforcement de l'autonomie et du pouvoir d'agir des personnes âgées.
- Un représentant des usagers (personnes âgées ou leurs représentants) est présent dans les principales instances de gouvernance du GHDF.

#### Critères opérationnels :

1. Toute action, projet ou partenariat porté par un adhérent et soutenu par le GHDF explicite les bénéfices attendus pour les personnes âgées et, le cas échéant, pour leurs aidants.
2. Les adhérents s'engagent à intégrer, lorsque cela est pertinent, des modalités de participation ou de consultation des personnes concernées (retours d'expérience, co-construction, évaluation).
3. Les communications, recherches et innovations respectent la dignité, le consentement éclairé et la non-stigmatisation des personnes âgées.

## **Article 2 – Intégrité et transparence**

Le GHDF fonde son action sur l'intégrité, la rigueur et la transparence, conditions essentielles de sa crédibilité scientifique, institutionnelle et sociétale.

#### Objectif :

Garantir des pratiques loyales, lisibles et responsables dans l'ensemble des travaux, partenariats et décisions du Gérotopôle.

#### Engagements :

- Les actions du GHDF reposent sur des méthodes rigoureuses, des critères explicites et des connaissances validées.
- Les conflits d'intérêts potentiels sont identifiés, déclarés et gérés de manière transparente, notamment par les membres du Bureau et du Conseil d'administration.
- Le fonctionnement de la gouvernance est fondé sur la clarté des rôles, des responsabilités et des processus de décision.
- Le GHDF veille à rendre accessibles les informations relatives à l'utilisation de ses ressources, à ses priorités stratégiques et aux résultats obtenus.
- Le GHDF contribue à la visibilité des actions et des initiatives portées par ses membres, dans le respect de l'éthique et de l'intérêt général.

#### Critères opérationnels :

1. Les adhérents déclarent toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts dans le cadre des projets ou instances du GHDF.
2. Les contributions scientifiques, techniques ou institutionnelles mentionnent clairement leurs sources de financement et leurs cadres partenariaux.
3. Les adhérents s'abstiennent de toute utilisation du GHDF à des fins exclusivement promotionnelles ou contraires à l'intérêt général.

### **Article 3 – Responsabilité collective, engagement et bien commun**

Le GHDF est une communauté fondée sur le « faire ensemble », la coopération et la responsabilité partagée au service du bien commun.

#### Objectif :

Assurer une gouvernance participative, favoriser la coopération territoriale et orienter l'ensemble des ressources vers des actions contribuant à l'intérêt général.

#### Engagements :

- Le GHDF ne s'engage que dans des actions contribuant explicitement à l'intérêt général et au bénéfice des personnes âgées et des territoires.
- Les principes de coopération et de subsidiarité guident l'action du GHDF. Il reconnaît et mobilise les acteurs pertinents et les compétences existantes sur les territoires.
- Les membres sollicitent le GHDF lorsque sa participation apporte une plus-value et s'inscrit dans le cadre de ses actions. Ils s'engagent à répondre autant que possible favorablement aux sollicitations du GHDF pour toute action entrant dans le cadre de ses missions.
- Le GHDF fait usage responsable et durable des ressources financières et humaines dont il dispose.
- Le GHDF veille à prévenir les risques d'abus de pouvoir
- Le partage des connaissances produites est organisé au service de l'intérêt général.

#### Critères opérationnels :

1. Les adhérents participent, selon leurs capacités, aux travaux collectifs, groupes de travail ou événements portés par le GHDF.
2. Les projets soutenus favorisent la mise en commun des ressources, des compétences et des connaissances entre acteurs.
3. Les adhérents respectent les règles de gouvernance, de débat contradictoire et de décision collective du GHDF.

### **Article 4 – Excellence, innovation et probité**

Le GHDF promeut une culture de l'excellence, de l'innovation responsable, d'expérimentation et de la probité dans l'ensemble de ses activités.

#### Objectif :

Le GHDF valorise le capital humain, développe les compétences, encourage l'innovation utile et renforce les synergies entre acteurs.

#### Engagements :

- Le GHDF développe et valorise les compétences et les expertises des équipes et des membres et favorise leur mobilisation au service de ses missions.

- Il encourage les démarches d'innovation, d'expérimentation, notamment sociale et organisationnelle, dans une logique d'utilité, d'éthique et d'évaluation.
- Le GHDF favorise les synergies entre acteurs économiques, sanitaires, universitaires, institutionnels, médico-sociaux et sociaux.
- Il veille à prévenir toute forme de négligence, de complaisance ou de manquement à la probité.

Critères opérationnels :

1. Les adhérents s'engagent à fonder leurs actions sur des connaissances fiables, des pratiques éprouvées ou des démarches évaluables.
2. Les projets innovants intègrent, dès leur conception, des critères d'utilité sociale, d'éthique et d'évaluation des impacts.
3. Le GHDF peut s'autosaisir de toute question relevant de son champ d'action, afin d'anticiper et de répondre aux enjeux émergents liés au vieillissement.
4. Les adhérents adoptent des pratiques professionnelles respectueuses des règles de probité, de loyauté et de responsabilité.

**Article 5 – Soutien financier, équité et durabilité**

La pérennité du GHDF repose sur un modèle financier éthique, transparent et durable, en cohérence avec ses missions statutaires.

Objectif :

Assurer la stabilité financière du Gérontopôle tout en garantissant une utilisation responsable et équitable des ressources.

Engagements :

- Les membres du GHDF et, en premier lieu, les membres fondateurs et les membres de droit, s'assurent que le GHDF agit dans le cadre des missions qui lui ont été confiées.
- Conformément aux statuts, l'ensemble des membres contribue au financement du GHDF et s'engage à respecter ses obligations, notamment en termes d'implication, de soutien moral, financier et de promotion des activités.
- Le GHDF veille à la diversification de ses ressources et recherche des soutiens financiers alignés avec ses valeurs et respectueux de son autonomie
- La gestion des fonds repose sur l'imputabilité, la traçabilité et la transparence.

Critères opérationnels :

1. Les adhérents respectent leurs engagements financiers et les règles de contribution définies par les statuts et le règlement intérieur.
2. Les financements mobilisés dans le cadre du GHDF sont compatibles avec ses valeurs éthiques et son indépendance.
3. Les adhérents contribuent, par leurs pratiques et partenariats, à la durabilité du Gérontopôle.

**Article 6 – Portée et application de la charte**

La présente charte éthique s'impose à l'ensemble des membres du GHDF. Elle constitue un cadre de référence pour les décisions, les actions et les partenariats du G érontopôle.

La charte éthique du GHDF est un engagement collectif. Chaque membre, selon son statut, s'engage à incarner les principes et valeurs qu'elle énonce et à contribuer activement à la réalisation des missions du G érontopôle.

Son respect conditionne l'adhésion et peut faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière par les instances de gouvernance, dans une logique d'amélioration continue.

En cas de questionnement ou de dilemme éthique majeur, le GHDF peut recourir à une instance externe d'appui éthique, notamment l'Espace de Réflexion Éthique Régional des Hauts-de-France, afin d'éclairer ses décisions dans le respect de ses valeurs fondatrices.

Date :

Fait en deux exemplaires

Pour le G érontopôle :

Nom :

Qualité :

Signature :

Pour l'adhérent :

Nom :

Qualité :

Signature :